

Cycle d'échanges
« Développement économique et quartiers »
CR•DSU et ARADEL

**Conjuguer développement économique
et soutien à l'employabilité locale**

LES CLAUSES SOCIALES

Jeudi 2 Juillet 2015

LA CLAUSE SOCIALE EN QUELQUES MOTS...

La « **clause sociale** » est un moyen juridique offert et sécurisé par le CMP. Elle permet de favoriser l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés en s'appuyant sur **les entreprises attributaires d'appels d'offres**.

De manière générale, elle se décline par **une obligation donnée aux entreprises de réaliser un volume d'heures** par le recrutement (via uniquement un contrat de travail) de personnes en difficultés particulières d'accès à l'emploi.

2 enjeux principaux :

- Pour le **Donneur d'Ordre** : La clause sociale comme marqueur d'une politique « d'achats socialement responsables ».
- Pour **l'Entreprise** : Mettre en œuvre une condition d'exécution et faire d'une contrainte...une opportunité...en inscrivant la clause sociale dans sa démarche de RSE.

UN PEU D' HISTOIRE...

1993 et 1995	Apparition de circulaires sur la possibilité d'intégrer la « clause du mieux disant social » dans les appels d'offres.
2001	Inscription de la « clause d'exécution sociale » dans le Code des Marchés Publics. Existence légale de l'article 14.
2005	La loi de « cohésion sociale » permettant la création de l'ANRU devient un vrai « catalyseur » du dispositif.
2015	Mise en place d'une nouvelle charte nationale d'insertion dans le cadre du NPNRU (ANRU 2).

En 2014, **6% des marchés supérieurs à 90 000 € HT** sur l'ensemble du territoire national intègrent une clause sociale

LA CLAUSE SOCIALE EN QUELQUES CHIFFRES

(DONNEES REGIONALES SUR L' ANNEE 2013)

- **Données globales :**

- ✓ 1 046 467 heures d'insertion réalisées
- ✓ 2 535 bénéficiaires de la clause sociale
- ✓ 2 835 contrats réalisés
- ✓ 143 Donneurs d' Ordres (95% des DO Publics)
- ✓ 90% des heures sur des clauses d' exécution sociales
- ✓ 80% des heures réalisées dans le BTP
- ✓ 78% des heures réalisées par des PME

- **Données concernant la typologie des publics**

- ✓ Majoritairement des HOMMES (93%)
- ✓ Principalement des JEUNES – 26 ans (41%)
- ✓ Ayant un faible niveau de qualification (V et infra V à 85%)
- ✓ Ne résidant pas en ZUS (65%)

**SITUATION A 6 MOIS, SUR 1 137 PERSONNES
45% POUR SONT SORTIE « POSITIVE » ET « DYNAMIQUE »**

CLE DE REUSSITE ET POINT DE VIGILANCE

- **La barrière minimum des 5% ...doit-on en faire un véritable objectif ou doit-on aussi avoir une question de bon sens dans certains cas ?**
- **Continuer à avoir du bon sens dans certains corps d'état en laissant les entreprises effectuer leur engagement dans leur atelier.**
- **S'appuyer sur les acteurs locaux, situés à proximité des aménagements urbains, afin de cibler des recrutements de proximité.**
- **Eviter de faire une communication trop hâtive sur les projections en termes d'emplois créées auprès des habitants.**
- **Avoir une attention, par le biais du renouvellement de la charte d'insertion du NPNRU, sur la mise en place de parcours de qualité.**
- **Avoir une attention particulière sur la mise en place des 10% de GSUP en anticipant avec les DO concernés.**
- **Sortir du secteur d'activité du bâtiment afin d'orienter les DO et les entreprises sur d'autres recrutements (nettoyage de base vie...).**

PHASE AMONT

**MAITRES
D'OUVRAGE**

**FACILITATEUR
CLAUSE SOCIALE**

**ENTREPRISES
ATTRIBUTAIRES**

**ACTEURS DE
L'EMPLOI ET DE
L'INSERTION**

PHASE AVANT

LE « FACILITATEUR » : KESAKO ?

- **Accompagnement des Maitres d'ouvrages :**
 - ✓ Aide à la prise de décision pour l'identification des marchés ou des lots
 - ✓ Assistance technique pour la rédaction des pièces du marché
 - ✓ Suivi, évaluation et restitution de l'exécution de la «clause sociale»
- **Accompagnement des Entreprises attributaires :**
 - ✓ Etudes sur les possibilités de mise en œuvre de la «clause sociale»
 - ✓ Définition, présélection et préparation des candidats
 - ✓ Suivi de la réalisation de l'engagement d'insertion
- **Relation avec les Acteurs de l'Emploi et de l'Insertion (AEI) :**
 - ✓ Présélection, préparation et validation en lien avec les AEI
 - ✓ Mise en relation avec les entreprises
 - ✓ Accompagnement dans la mise à l'emploi en lien avec les AEI
- **Relation étroite avec les Chefs de projet politique de la ville, Chef de projet CUCS, Développeurs économiques...** qui sont des acteurs essentiels dans l'apport d'informations sur les projets urbains du territoire.

NOUVELLE CHARTE ANRU 2014 – 2024

DE NOUVEAUX ENJEUX ? / QUELLES PERSPECTIVES ?

- **10% d'embauche dans le cadre de la GSUP remplacé par 10% d'heures travaillées (...toujours dans le cadre de la GSUP).**
- **Une partie des embauches liées à l'ingénierie des projets, aux équipements et aux actions d'accompagnements.**
- **Favoriser la formation et mutualisation afin de créer des parcours durables au profit des demandeurs d'emploi des ZUS.**
- **Nouvelle Directive Européenne 2014 qui va donner de nouvelles opportunités permettant de promouvoir les achats d'insertion.**
- **Les démarches d'insertion liées à la GSUP pourront être traduites dans un schéma de promotion des achats responsables prévu dans la loi de l'ESS du 31.07.2014.**
- **Les personnes visées par la démarche sont prioritairement les habitants des ZUS...et non uniquement les habitants du quartier concernés...**

LA CLAUSE SOCIALE : LES ENJEUX DE DEMAIN !

- Développer des actions permettant de faciliter l'accès à la commande publique des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (formation des SIAE, rapprochement avec des DO...);
- Sensibiliser et promouvoir les clauses sociales auprès des donneurs d'ordre privés dans la réalisation de projets urbains ;
- Continuer à construire une intelligence de parcours au profit des publics et les orienter sur des métiers nouveaux (« emplois verts ») ;
- Développer la mise en œuvre de clauses sociales sur d'autres formes d'achats (Délégation de Service Public, PPP...) mais aussi d'autres secteurs (prestations intellectuelles, services...);
- Continuer à inculquer un réflexe « clause sociale » dans les entreprises afin qu'elles puissent inscrire ce dispositif dans une démarche de GPTEC / RSE ;